



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 91971

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaiterait attirer l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur les vives inquiétudes des élus et représentants associatifs face à la baisse des crédits d'État pour la politique de la ville. À titre d'exemple, diverses associations de Limoges dénoncent la baisse drastique de subventions qui leur est infligée depuis 2003. Ces amputations, qui peuvent atteindre 50 %, empêchent les associations de pratiquer une avance de trésorerie à leurs bailleurs en engageant leurs actions dès le début de l'année alors qu'elles ne sont payées qu'à partir du second semestre, voire en fin d'année ou en début d'année suivante. Leurs fonds de roulement ont donc été anéantis en moins de quatre ans et ne permettent plus de faire face aux dysfonctionnements de certaines administrations. Ainsi les crédits d'État en faveur des quartiers populaires de Limoges sont passés de plus d'1 million d'euros en 2002 à 480 000 euros en 2005... Suite aux problèmes rencontrés dans les banlieues à l'automne 2005, le Gouvernement a reconnu qu'il avait été préjudiciable de réduire de la sorte les moyens d'action des associations et de la politique de la ville en abandonnant le tissu associatif de proximité, et s'est engagé de rétablir en 2006 les financements du volet social de la politique de la ville à hauteur de ce qu'ils étaient en 2002. Dès lors, elle lui demande de bien vouloir indiquer comment le Gouvernement entend honorer cet engagement et quelles mesures il compte prendre afin de répondre aux demandes légitimes exprimées entre autres par de nombreux élus et représentants associatifs.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91971

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3792